



PROCÈS-VERBAL

11

de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue le **MERCREDI 3 NOVEMBRE 2021** à 17 h 30. Compte tenu de la situation en lien avec la COVID-19, la séance a eu lieu par vidéoconférence avec possibilité pour le public d'assister en direct à la webdiffusion. Le public a pu poser des questions au préalable par voie électronique et le président a répondu séance tenante.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de monsieur Éric Alan Caldwell à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 34, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle deux (2) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration par courriel, période qui débute à 17 h 38.

À 17 h 43, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2021-121 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 NOVEMBRE 2021

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2021-122 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENU LE 6 OCTOBRE 2021

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 6 octobre 2021.

CA-2021-123 AUTORISER LA CESSION ET LE TRANSFERT DU CONTRAT NOVA BUS INC. (NOVA BUS CANADA) ACQUISITION D'AUTOBUS 40' HYBRIDES DIESEL-ÉLECTRIQUE À PLANCHER SURBAISSÉ STM-5520-09-16-58 RÉSOLUTIONS CA-2018-082 ET CA-2019-164

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser la cession et le transfert à **NOVA BUS INC.** (Nova Bus Canada) du contrat STM-5520-09-16-58 conclu entre la STM et Nova Bus, une division du Groupe Volvo Canada inc., dans le cadre d'un achat regroupé dans lequel la STM est une société participante, selon les mêmes termes et conditions prévues au contrat, étant entendu que le cessionnaire rencontre toute et chacune des conditions qui y sont prévues;

2° d'autoriser le directeur général à signer la lettre de consentement à la cession et au transfert à Nova Bus Canada de tous les droits, titres et intérêts de Nova Bus, une division du groupe Volvo Canada inc. dans le contrat STM-5520-09-16-58 et tout autre document jugé utile et nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

CA-2021-124 OCTROYER UN CONTRAT SAP CANADA INC. SUPPORT ET D'ENTRETIEN DE LA SUITE DE PROGICIELS SAP 6000015881

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à l'entreprise « **SAP CANADA INC.** », un contrat de support et d'entretien de la suite de progiciels SAP, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, au montant de **2 169 626 \$**, plus les taxes de **324 902 \$**, pour un montant maximum de **2 494 528 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document « Estimation des frais de maintenance SAP » pour l'année 2022 joint à la présente recommandation.

	IMPUTATION
Centre	39300
Compte	552170

CA-2021-125 AUTORISER UNE MODIFICATION AUX CLAUSES 15.01 ET 15.02 DU CONTRAT
GESTION TERMICO INC.
SERVICES POUR LA PRISE PHOTOGRAPHIES ET L'ÉMISSION DE CARTES À PUCE
AVEC PHOTO AUX PERSONNES ÉLIGIBLES AU TARIF RÉDUIT
STM-5954-10-17-25
RÉSOLUTION CA-2018-173

VU le rapport de la directrice exécutive – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU 1° d'autoriser une modification aux clauses 15.01 et 15.02 du contrat de services pour la prise photographies et l'émission de cartes à puce avec photo aux personnes éligibles au tarif réduit, adjugé à la firme « **GESTION TERMICO INC.** », afin de devancer les dates de début et de fin de la deuxième option de renouvellement du contrat, le tout sans aucune augmentation de l'enveloppe budgétaire autorisée pour ce contrat suivant la résolution du CA-2018-173 et DG-20-286;
- 2° d'entériner la levée hâtive de l'option 2 au 3 novembre 2021 plutôt qu'au 1^{er} janvier 2022, telle que présentée en septembre au DG pour signature.

CA-2021-126 ADJUGER UN CONTRAT
SOLID CADDGROUP INC.
ACQUISITION DE LOGICIELS POUR DESSINS TECHNIQUES ET MODÉLISATION BIM
6000014739

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU d'adjuger à « **SOLID CADDGROUP INC.** », un contrat pour l'acquisition de logiciels pour dessins techniques et modélisation BIM, pour la période du 5 novembre 2021 au 29 janvier 2023, au montant de **1 599 910 \$**, plus les taxes de **239 586 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 839 496 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000014739).

	IMPUTATION
Compte	552170
Ordre interne / OTP	Type U

CA-2021-127 MODIFICATION DU PARCOURS DE LA LIGNE 179 EN DIRECTION SUD

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de modifier le parcours de la ligne 179 en direction sud;

Entrée en vigueur

La modification permanente du parcours de la ligne 179, en direction sud, entrera en vigueur le 21 mars 2022 sans ajout d'heures de service.

CA-2021-128 NOMMER UN MEMBRE AU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE DE LA STM (1992)
RÉSOLUTION CA-2021-024

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, de nommer madame Nancy Fréchette, directrice exécutive, Planification Entretien Infrastructures et Approvisionnement, à titre de membre nommé par la Société pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992), en remplacement de madame Renée Amilcar. Les membres seront dorénavant les suivants :

Mesdames **Nancy Fréchette, Isabelle Gagnon, Linda Lebrun et Isabelle St-Louis** ainsi que messieurs **Alain Brière, Denis Chalut, Louis-Samuel Cloutier, Joël Dupré, Yannick Gareau, Luc Lamontagne et Luc Tremblay**; le directeur général étant membre d'office et président de ce Comité;

2° Que cette nomination entre en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et demeure en force jusqu'au 15 mars 2024 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration;

3° La présente résolution modifie la résolution CA-2021-024 adoptée le 10 mars 2021.

CA-2021-129 REPOSITIONNEMENT DES ARCHITECTES D'ENTREPRISE ET SOLUTIONS DE LA DE TII

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines et du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'approuver les termes de la lettre d'entente en lien avec les conditions de travail des architectes d'entreprise TI et d'architectes solutions TI qui est jointe en annexe, et intervenue entre la Société de transport de Montréal et le Syndicat du personnel administratif, technique et professionnel du transport en commun (SCFP-2850);

2° l'entrée en vigueur de cette lettre d'entente est fixée au 4 novembre 2021;

3° d'autoriser les représentants de la Société de transport de Montréal mentionnés à la lettre d'entente intervenue le 18 octobre 2021 avec le Syndicat du personnel administratif, technique et professionnel du transport en commun (SCFP-2850) à signer celle-ci.

CA-2021-130 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 20.

Les résolutions CA-2021-121 à CA-2021-130 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporatif

ÉRIC ALAN CALDWELL

SYLVAIN JOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 3 NOVEMBRE 2021 À 17 H 30

QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
<u>QUESTION 1</u>	
Monsieur Ruijia Yang	<p>Bonsoir! Ma question concerne la révision du parcours des lignes 100 et 460. Premièrement, lors de la révision en août, on disait qu'il y aurait un seul parcours sur la 460, matin comme soir, pour éviter des confusions.</p> <p>Par contre, je remarque qu'il y a maintenant deux parcours différents à la hauteur du boul. Pie-IX, dépendamment de l'heure de la journée. Le bus s'arrête aux alentours du coin Jarry / Pie-IX seulement le matin en direction ouest, et le soir en direction est. Je suis curieux sur la raison pour laquelle cette différence de parcours existe encore, et si ce serait mieux si tous les départs desservent l'arrêt sur Jarry.</p> <p>En ce qui concerne la ligne 100 Crémazie (direction ouest), les communiqués disaient que l'arrêt à la station Du Collège est désormais dans la boucle de bus, mais l'embarquement est fait encore au coin de Saint-Louis et Gohier. J'aimerais savoir si la ligne 100 est supposée d'être dans la boucle de bus ou non.</p> <p>Enfin, j'aimerais apprécier le travail accompli par tout le conseil d'administration, et ainsi souhaiter un bon départ à M. Schnobb. Merci, et je vous souhaite les meilleurs succès à votre prochaine station.</p>
Le Président	<p>Le président invite madame Linda Lebrun directrice exécutive - Planification et finances à répondre à la question.</p> <p>Madame Lebrun indique qu'effectivement lors de la révision du parcours de la ligne 100-Crémazie, le tracé proposé prévoyait un arrêt dans la boucle de la station Du Collège. Toutefois, des enjeux techniques n'ont pas permis d'apporter à court terme les modifications de parcours envisagées. Des analyses sont en cours pour assurer la réalisation de ce changement qui sera fait prochainement.</p> <p>Quant à la ligne 460 - Express Métropolitaine, il s'agit de la 1^{re} phase d'optimisation de ce parcours qui concerne la partie ouest du tronçon, soit le secteur industriel de Côte-de-Liesse. Les commentaires formulés seront transmis à l'équipe afin d'être pris en compte lorsque la 2^e phase de la révision de l'offre pour la partie visant le centre de l'Île sera entamée.</p>

QUESTION 2

Monsieur Julien Gascon-Samson

Bonjour chers-chères membres du CA, J'ai encore eu des problèmes avec les rampes des bus hybrides (dont ce matin), sur la 168N. J'aimerais faire ce soir deux suggestions au CA :

(1) Je pense qu'il pourrait être pertinent d'apposer une fiche résumant les étapes de la procédure de déploiement pour les bus hybrides près des boutons permettant d'opérer la rampe. Cela pourrait servir d'aide-mémoire puisque la procédure sur ces véhicules semble plus complexe.

(2) Mes amis et moi vous relayons nos problématiques régulièrement. Nous savons que la STM a à cœur l'accessibilité universelle et nous sommes conscients que cette dernière a implanté des mesures au cours des dernières années. Nous parlons également de plus en plus de mobilité urbaine dans un contexte de transition écologique, particulièrement en ces temps électoraux.

Toutefois, sur le terrain, le fait demeure que le réseau de bus est toujours très difficilement utilisable pour une personne en fauteuil roulant. J'aimerais proposer aux membres du CA qui seraient partants ainsi qu'aux gestionnaires de la STM concernés de m'accompagner lors de trajets en bus pour me rendre à mon travail ou au retour (168, trajet de 10-15 minutes), pour une ou deux semaines (2-3 allers-retours/semaine), afin de pouvoir constater la réalité sur le terrain.

Cela pourrait contribuer à alimenter des pistes de réflexion sur comment aborder et résoudre la problématique. Je conclus en vous remerciant pour votre excellent travail des 4 dernières années!

Le Président

Le président réfère la question à madame Marie-Claude Léonard, directrice exécutive – Métro et Exploitation bus.

Madame Léonard mentionne que divers outils sont mis à la disposition des chauffeurs en ce qui a trait au déploiement de la rampe, notamment un aide à la tâche, des kiosques de rappels ainsi que de l'assistance de la salle de contrôle bus pour obtenir les directives à appliquer.

En terminant, madame Léonard indique que son équipe est prête à accompagner monsieur Gascon-Samson sur le terrain afin de mieux comprendre les réalités auxquelles font face les personnes en fauteuil roulant dans le réseau bus.
